

N^o 1^{er}
Rogee-Lelotte
Joseph
& Rose Sappuy
= Marinis =

an mit hied Endtunge uns & le dia sept Janvier; —
Pardevant nous Francois Citoyen Marget, Maire officiel public de l'Etat Civil
de la Commune de St. Laurent du Nord.
Jouir Comparant Joseph Rogee-Lelotte né En ce lieu le 9. Novem-
bre 11. de l'année républicaine fille Minime de Pierre Boisselier & de Virginie Pion-
Marin, tous deux ici présents & consentant; & Rose Sappuy = Marinis —
Egalement née En cette Commune le 18. Terminal an 10. de l'année républicaine fille
Minime de François ici présent & consentant & de Catherine Maria Rogee-
Lelotte En cette dite Commune le 27. Nivose an 11. Comme En Content les
Régistres de l'Etat Civil de Paris En nos Archives, laquelle nous ont remis
de procéder à la célébration du Mariage projeté Entre eux, dont la publication
est Et faite En cette dite Commune le Dimanche 14. de l'année républicaine
à l'heure de midi; Nulles oppositions audit Mariage ne sont venues Et
signifiées faisant droit à leur Requisition, après avoir donné lecture de
l'acte de l'acte mentionné, & du Chap. VI. du titre de l'Etat Civil institué
Par le Mariage avant demandé au futur Epoux & à la future Epouse, s'ils
pouvaient se prendre pour mari & pour femme, Chacun d'eux ayant répondu
séparément & affirmativement avoir déclaré au nom de la loi que Joseph
Rogee-Lelotte & Rose Sappuy = Marinis sont unis par le Mariage; & qu'ils
ont dressé Acte En présence des Juges Civils Et Citoyen Michallet, Joseph
Pial & Pierre Roux, tous quatre Majors & domiciliés En ce lieu, le
Michallet, l'Epoux, la femme & l'Epouse ont signé avec nous, non la

Geneve 1811



Cher Monsieur, je vous envoie le livre de l'histoire de la République de Genève
qui vous a été adressé par le Conseil.

M. L. L. L.

Joseph Rogy

M. L. L. L.

M. L. L. L.